

[<< Accueil](#)[<< retour Communiqués](#)**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE****Ministère de la santé, de la famille
et des personnes handicapées****Paris, le 22 août 2003****Direction générale de la Santé****COMMUNIQUE****Leptospirose : 4 cas en Dordogne dans un contexte d'augmentation en France métropolitaine.**

La Préfecture de Dordogne a communiqué ce jour sur la survenue, depuis le 10 août 2003, de 4 cas de leptospirose. Ces cas lui ont été signalés par le centre hospitalier de Périgueux mais n'ont pas été, à ce jour, confirmés formellement par le Centre national de référence (CNR) des leptospires de l'Institut Pasteur. La survenue de ces cas probables s'inscrit dans un contexte d'augmentation entre 2002 et 2003 du nombre de cas identifiés par le Centre national de référence des leptospires.

Le CNR, qui diagnostique chaque année entre 300 et 400 cas de leptospirose (365 en 2002), a noté, en juin, juillet et août 2003, une augmentation de 20 % des demandes de diagnostic et une augmentation de 33% des résultats positifs sur cette période.

La leptospirose est une zoonose due à une bactérie. Cette bactérie est éliminée dans la nature dans l'urine des animaux infectés (rongeurs surtout). Les personnes se contaminent le plus souvent au cours d'activité de baignade en eau douce, de pêche ou de sports aquatiques (canoë-kayak, canyoning...). La maladie se traduit, après une incubation de 6 à 14 jours, par des signes variables peu spécifiques : fièvre, frissons, tachycardie, des douleurs musculaires ou articulaires, maux de tête, éruption cutanée, syndrome méningé...

L'évolution est fonction de la dissémination des leptospires dans les différents organes. La forme clinique la plus classiquement rencontrée est la forme ictéro-hémorragique. En l'absence de pathologie sous-jacente et de complication multiviscérale, l'évolution est le plus souvent favorable et sans séquelles dès lors qu'un traitement antibiotique adapté est instauré rapidement. Le diagnostic clinique n'est cependant pas évident en l'absence de notion d'exposition. En cas de fièvre survenant des les 2 semaines suivant une baignade ou une activité aquatique en eau douce, il est important signaler celle-ci à son médecin.

La survenue, en Dordogne, de 4 cas probables de leptospirose, regroupés dans le temps, est l'occasion de rappeler quelques règles simples permettant de limiter les risques de contamination :

- éviter de se baigner en eau douce lorsqu'on est porteur de plaies ;
- limiter les contacts des muqueuses (oculaire et buccale) avec l'eau lors des baignades en eau douce (en pratique éviter de mettre la tête dans l'eau).

Pour en savoir plus : <http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers> puis cliquer sur la lettre Z (pour zoonose) et leptospirose.

Contact Presse :

Laurence Danand: Tél. 01 40 56 52 62

e-mail : laurence.danand@sante.gouv.fr

Site internet : www.sante.gouv.fr

[Retour haut de page](#)